

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	38 (1909)
Heft:	14
Rubrik:	Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dans l'esprit de l'élève une suite de pensées, qui le portent à parler de ce qu'il a sous les yeux. De cette façon on peut obtenir une petite composition. Les images contenues dans ces trois brochures sont identiques. Ces gravures servent aussi bien à l'enseignement de la langue maternelle qu'à l'étude des langues étrangères.

II

Revue de Fribourg. — *Sommaire du numéro de juillet 1909.* — *Julien Favre* : L'enseignement élémentaire de l'histoire naturelle. — *G. Michaut* : Histoire d'*« Obermann »*. — *Dr H. Lambrechts* : Le problème social des classes moyennes. — *P. de L.* : La Suisse vue de l'Etranger (suite et fin). — *P.-M. M.* : Chronique littéraire. — La jeunesse de Benjamin Constant. — A travers les Revues. — Livres nouveaux.

Chronique scolaire

Fribourg. — *Collège Saint-Michel.* — Le chiffre total de la fréquentation de cet important établissement s'élève à 814, pour l'année scolaire écoulée. Dans ce nombre sont compris les 223 élèves de la section française de la Villa Saint-Jean. Dans son Rapport, M. le Recteur annonce que le prix de la pension à l'Internat va être élevé de 50 fr. pour les dix mois de classe.

— *Technicum de Fribourg.* — Les cours annuels ont été clôturés le 31 juillet. Cent soixante-huit élèves les ont fréquentés, en hiver, et 162, en été. Les élèves fribourgeois y sont représentés dans la proportion du 40 %. L'année scolaire prochaine commencera, le vendredi 5 octobre, par l'examen des nouveaux élèves.

— *Le Pensionnat de Sainte-Ursule.* — Préoccupées de la formation plus complète des jeunes filles, les rév. Sœurs de Sainte-Ursule ont établi de nouveaux cours, tels que ceux de cuisine, de coupe et de broderie. Durant les vingt dernières années, l'Institut a préparé plus de 160 candidates aux examens pour le brevet d'enseignement primaire. A la Maison de Sainte-Ursule, sont annexées une école enfantine, système Fröbel, et une Ecole supérieure de commerce pour jeunes filles, fondée par l'Etat de Fribourg. Le nombre total des élèves pour l'année 1908-1909 est de 299, non compris les 55 enfants de l'école fröbelienne.

— Dans les catalogues des écoles suivantes, on constate que, durant l'année scolaire 1908-1909, l'*Ecole secondaire de la Gruyère* a compté 26 élèves, dont 4 seulement de la section littéraire ; l'*Ecole secondaire de la Verveyse*, 20 élèves ; l'*Ecole*

secondaire de la Glâne, 30 élèves, et celle de *la Broye*, 21 élèves. Le Directeur de l'Ecole secondaire de la Broye a consigné ses remarques sur la marche de son établissement dans un intéressant compte rendu.

— *Cours d'instruction pour maîtres de dessin.* — Ce cours, ouvert le 4 mai, a été clôturé le 31 juillet. Les participants, la plupart instituteurs, ont subi des examens qui ont duré toute une semaine. Ces examens ont démontré l'excellence de l'enseignement donné par MM. les professeurs Schläpfer, Robert et Berchier.

A la cérémonie de clôture, présidée par M. Python, directeur de l'Instruction publique, M. Genoud, directeur, a lu un rapport dans lequel il propose d'organiser, en 1911 et en 1912, de nouveaux cours d'instruction pour maîtres de dessin.

La Direction de l'Instruction publique a délivré à 16 maîtres et maîtresses le certificat donnant droit d'enseigner le dessin dans le 1^{er} degré des cours professionnels. Voici les noms des Fribourgeois qui ont obtenu ce certificat : MM. Georges Bongard, instituteur, Cournillens ; Jean Carrard, maître de dessin à l'Ecole secondaire d'Estavayer-le-Lac ; Vincent Collaud, instituteur régional, Gruyères ; Arthur Rosset, instituteur, Rue ; Laurent Sausonnens, instituteur, Dompierre ; M^{lle} Blanche Villard, institutrice, Fribourg.

— *Brevets de capacité pour l'enseignement primaire.* — Les examens pour l'obtention du brevet de capacité ont eu lieu du 26 au 30 juillet. Trente candidats ont subi ces épreuves, qui ont donné les résultats suivants :

Brevet du 1^{er} degré.

MM. Arthur Loup, de Bussy ; Louis Demierre, de Mézières ; Auguste Chatton, de Romont ; Louis Pasquier, de Le Pâquier ; Jean Risse, de Pont-la-Ville ; Camille Sansonnens, d'Estavayer-le-Lac ; Léon Pillonel, de Bollion ; Gaston Bise, de Seiry ; Alphonse Pauli, de Progens. MM^{lles} Léonie Hermann, de La Vounaise ; Jeanne Helfer, de Courlevon ; Caroline Andreazzi, de Dongio (Tessin) ; Elisa Kolly, de Fribourg ; Sophie Pernet, de Romont ; Alice Uding, de Francfort ; Marie Sormani, de Ponte-Tresa ; Marie Chatton, de Romont ; Gabrielle Milhau, de Nîmes ; Emilie Fontaine, de Montévraz ; Louise Progin, de Misery ; Julianne Ridoux, de Corminboeuf ; Angèle Ducarroz, de Montbrelloz ; Marguerite Page, de Châtonnaye ; Alice Gasser, de Planfayon ; Léont. Bonny, d'Estavayer-le-Lac ; Jeanne Zamofing, d'Alterswyl.

Brevet du II^{me} degré.

M. Paul Rossier, de Grandvaz; M^{les} Eise Pauli, de Progens; Jeanne Genoud, de Remaufens.

— *Ecole normale de Hauteville.* — Les examens de clôture de l'année scolaire ont eu lieu, le 26 juillet, sous la présidence de M. Python, directeur de l'Instruction publique. La note moyenne générale de progrès, supérieure à celle des années précédentes, est arrivée à 6. Les cours ont été suivis par 99 élèves, tous internes. Jamais ce chiffre n'a été atteint depuis la fondation de l'Ecole.

Le 4 janvier, la section pédagogique allemande a inauguré des cours, avec les élèves de 1^{re} année seulement. A la prochaine rentrée qui aura lieu le 4 octobre, seront organisés les cours de seconde année de cette section. Le Conseil d'Etat a nommé M. A. Dillier, professeur à l'Ecole normale.

AVIS

Les instituteurs et institutrices de langue française, dont le brevet de capacité expire dans le courant de la présente année, sont avisés que les examens pour le renouvellement de ces diplômes auront lieu, pour tous les renouvelants, au Lycée de Fribourg, les **16, 17 et 18 septembre 1909**.

L'absence de ces examens sera considérée comme une renonciation à la carrière de l'enseignement.

*Le Conseiller d'Etat, Directeur,
G. PYTHON.*

Caisse de retraite du corps enseignant.

Les membres de la Caisse de retraite sont informés que le Conseil d'Etat a fixé à **30 fr.** la cotisation à payer pour l'année 1909. En conséquence, les sociétaires qui doivent la cotisation sont invités à la verser entre les mains de M. Corminboeuf, caissier, à Belfaux. Les cotisations impayées seront prises en remboursement aux frais des intéressés. Les sociétaires qui refuseraient la carte de remboursement sans motifs valables seront dénoncés à leurs communes, à teneur de l'art. 60 du règlement de la Caisse de retraite.

La Tour-de-Peilz, le 17 juillet 1909.

PAR ORDRE DU COMITÉ :
Le Secrétaire, H. GUILLOD.
